DLP 26-6-79138600

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : XXX. 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin n° 161 - 19 Juin 1979

V I G N E

TORDEUSES DE LA GRAPPE : L'observation des glomérules maintenant bien visibles et abritant les vers de la grappe (longs de quelques millimètres alors que les chenilles de pyrale mesurent un à deux centimètres) permettra de décider de l'opportunité d'une intervention curative -en application dirigée dans la zone des grappes-.

MILDIOU - OIDIUM : Comme l'indiquait notre dernier bulletin, le renouvellement de la protection a dû être effectué normalement en début de semaine.

POURRITURE GRISE : Nous rappelons que les essais anti-botrytis ont permis de conseiller quatre applications à des stades précis de la vigne :

A -fin floraison - nouaison
B -avant fermeture de la grappe
C -au début véraison
D -trois semaines avant vendange

Les produits ci-après sont à utiliser : procymidone (Sumisclex), vinchlozoline (Ronilan) et iprodione (Rovral) à 1,5 Kg par hectare de produit commercial en traitements spécifiques dirigés sur les grappes.

En plus de leur action anti-mildiou : la dichlofluanide (Euparène à 4 Kg/ha) et folpel +captafol (Mycodifol à 2,5 Kg/ha) ont une efficacité non négligeable sur le Botrytis.

VIGNES GRELEES;: Renouveler la couverture fongicide apportée la semaine dernière.

Dans les vignobles grêlés mais ayant conservé une partie de la récolte un premier traitement spécifique anti-botrytis est recommandé en début floraison.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES : Un premier traitement est conseillé dans tous les vergers, le vol a été en effet assez soutenu dans la dernière quinzaine et les pontes déposées depuis une semaine arrivent à éclosion.

Les insecticides pouvant être utilisés sont nombreux mais le diéthion (Hylémox, Rhodocide), la phosalone (Azophène, Zolone), le phosmet (Imidan) et le phosphamidon (Dimécron) moins dangereux pour les auxiliaires sont à préférer.

Enfin la décaméthrine (Decis) et la perméthrine (Perthrine) de la série des pyréthrinoïdes de synthèse ont obtenu récemment une autorisation provisoire de vente pour la lutte contre le carpocapse des pommes.

TAVELURES ET OIDIUM SUR POMACEES : Une nouvelle application, associée à la lutte contre le carpocapse, devra être envisagée dès réception. La végétation est très active et la protection a été plus ou moins lessivée par les dernières pluies.

P98

MOUCHE DE LA CERISE : Il est rappelé que la lutte contre la mouche de la cerise doit être engagée au changement de coloration des fruits.

Les premières captures ayant été observées dans notre région, la protection peut être assurée avec :

diméthoate
formothion (Anthio)
et malathion dont les délais d'emploi avant récolte sont réduits à sept jours.

CÉRÉALES

SEPTORIOSE SUR BLE D'HIVER : Il se confirme que cette maladie a évolué depuis la semaine dernière. Nous rappelons notre dernier bulletin n° 160 du 12 juin 1979 conseillant le traitement jusqu'à la fin floraison.

ROUILLE JAUNE : Aucun foyer n'est signalé.

PUCERONS : Traitements injustifiés.

POMME DE TERRE

MILDIOU : Depuis la levée les conditions météorologiques ont été favorables au développement du champignon. Dès réception, effectuer un premier traitement dans toutes les cultures sensibles, ou le renouveler s'il y a lieu sur cultures hâtives.

Outre les fongicides classiques, de nouvelles matières actives sont autorisées : le métalaxyl (Acylon 2 Kg/ha non encore commercialisé) et le curzate associé avec mancozèbe (Fulvax, Rémiltine à 2,5 Kg/ha) ou folpel (Sygan 3 Kg/ha),... Ces fongicides ont une action stoppante sur le champignon après contamination, de l'ordre de trois jours pour les produits à base de curzate et quatre à six jours pour l'Acylon qui étant systémique n'est plus lessivable par les pluies après pénétration rapide.

CULTURES LÉGUMIÈRES

MILDIOU DE L'OIGNON : Etant donnés les risques actuels de développement de la maladie, maintenir la couverture fongicide.

NOCTUELLES DEFOLIATRICES : Alors que le vol des noctuelles du chou et potagères se poursuit localement les premiers dégâts sont visibles, notamment sur choux. En traitement insecticide par pulvérisation on peut utiliser : acéphate à 75 g. de matière active par hectolitre (Orthène), bromophos à 50 g. (Nexion, Sovinexion, Rhodianex), chlorfenvinphos à 50 g. (Birlane C E 40, Psilatox) ou trichlorfon à 100 g.(Dipterex 80). Parmi les pyréthrinoïdes la décaméthrine à 0,75 g. (Decis) est également autorisée contre les noctuelles terricoles.

TEIGNE DU POIREAU : Attendre un prochain bulletin.

HOUBLON

MILDIOU : L'élongation des lianes ayant été rapide, il est nécessaire de renouveler la protection fongicide.

PUCERONS (Phorodon humuli) : Surveiller le développement des colonies de pucerons et joindre éventuellement un aphicide à la bouillie anti-mildiou. En période de végétation active on peut utiliser un aphicide à action systémique tel que acéphate (Orthène), ométhoate (Folimate), vamidothion (Kilval,...),..., avant de passer à diméfox (Terra Sytol) ou disulfoton (Disyston) en localisé au pied du houblon.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription adjoint :

G. RIFFIOD

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.